

INFORMATION

AIDES FINANCIERES 2023/2024

Les jeunes résidents ont droit à **des aides** financières selon leur statut, leur formation, leur âge, leurs revenus ... Les aides sont financées et gérées par différents partenaires.

La plupart des demandes d'aides financières se font maintenant directement sur les sites Internet des partenaires.

Le personnel de la Résidence a pour mission d'informer les jeunes et leurs familles, de faire venir les partenaires pour des réunions d'information, d'accompagner les jeunes ... il n'a aucun pouvoir de décision sur les demandes d'aides et ne peut en aucun cas intervenir dans l'étude des dossiers.

CONSEILS :

Suivez l'avancée de votre dossier et **contactez régulièrement les partenaires** notamment si vous ne recevez ni mail, ni courrier, ni versement.

Conserver les copies des documents envoyés.

L'équipe Résidence

1 / LE MOBILI JEUNE POUR TOUS LES APPRENTIS

Tous les apprentis et salariés de moins de 30 ans, avec un salaire inférieur au SMIC, occupant un logement ont droit à cette aide appelée MOBILI JEUNE (sans conditions de ressources des parents).

Les alternants ou apprentis en contrat de séjour fractionné n'ont pas droit à l'APL (caf)

Ne pas faire la demande lors de l'inscription Internet MOBILI JEUNE, vous risquez de bloquer votre dossier.

En cas de problème sur un dossier contacter la plateforme par mail ou le service client au 09 70 80 08 00

La résidence n'a pas accès à vos dossiers de demande d'aide...

Pour les nouveaux apprentis qui entrent à la résidence à la rentrée 2023-2024

Faire la demande MOBILI JEUNE au plus tard dans les 6 mois suivant la date de la signature du contrat d'apprentissage.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE MOBILI JEUNE

Se connecter au site du partenaire ACTION LOGEMENT pour créer votre compte et faire la demande d'aide.

<https://mobilijeune.actionlogement.fr/>

Vous devez avoir à proximité pour votre inscription :

- Le contrat d'apprentissage (attention on vous **demande le salaire de l'apprenti** pas celui des parents)
- UN RIB (IBAN-BIC)
- La carte d'identité de l'apprenti
- Les informations sur la résidence (ci-dessous)

A la rentrée de septembre la résidence vous fournira un document explicatif ainsi qu'une attestation de logement.



CONSEILS

Vous devrez, au fur et à mesure de l'année, fournir les fiches de paies de l'apprenti et les quittances de loyer de la résidence (factures payées). Sans cela votre dossier sera suspendu, vous n'aurez pas les versements.

Contactez la résidence par mail pour obtenir les factures acquittées à : contact@campus-boulazac.fr

Les délais de traitement pour le Mobili jeune se situent entre 3 et 6 mois.

Pour tout problème il faudra contacter directement la plateforme au 09 70 80 08 00

INFORMATIONS RESIDENCE pour remplir le dossier MOBILI JEUNE

- Adresse du logement : 1 Avenue Benoit Frachon 24750 Boulazac
- C'est une résidence hôtelière à vocation sociale RHVS
- Numéro de la chambre mettez 001 en attendant d'avoir le numéro définitif
- Type de logement : individuel (pas de colocation)
- Parc Privé avec APL
- Surface habitable 21m2
- Nombre de pièce : 1
- Loyer hors charge 106.50 euros.
- Charge : 00 euros.
- Ne pas faire la simulation APL
- Date d'effet du contrat : le 29.08.2023 (ou date du début de formation si vous la connaissez)
- Nom du bailleur : GIP Résidence du Campus de la formation Professionnelle
- Adresse du bailleur : 1 Avenue Benoit Frachon 24750 Boulazac
- Directrice : Mme POUGET Murielle
- Tel : 05.53.06.63.00
- Mail : contact@residence-campus.fr

2 / APL (caf) POUR LES LOGEMENTS LOUES AU MOIS (lycéens et étudiants)

Les jeunes mensuels hébergés à l'année peuvent bénéficier de l'APL pour leur logement.

Connectez-vous sur <http://www.caf.fr/>

Les locataires doivent faire leur demande sur le site Internet de la CAF, **avant la fin du mois d'entrée dans le logement.**

Les familles peuvent s'informer auprès de leur conseillère CAF pour s'assurer que cette demande ne modifie pas leur propre allocation.

La résidence aura à remplir une attestation justifiant l'exactitude des renseignements fournis par le demandeur locataire.

L'APL sera versée par la CAF au résident.

Date d'effet de l'APL : à date de demande internet mois complet échu

COMMENT FAIRE LA DEMANDE APL

Pour faire la demande d'APL se munir :

- Des informations sur la résidence (ci-dessous)
- De vos déclarations de ressources
- Votre Relevé d'identité bancaire
- Numéro d'allocataire du jeune s'il a déjà bénéficié de l'APL en propre

Précisions

- Vous devrez faire un test d'éligibilité puis créer votre dossier et faire votre demande
- Imprimez le récapitulatif de la demande et la fiche qui vous stipule les documents à envoyer
- Gardez bien vos numéros de compte, mails et mots de passe
- Sur le site internet Il faudra mettre à jour vos ressources tous les 3 mois

INFORMATIONS RESIDENCE POUR DEMANDE APL

- Adresse du logement : 1 Avenue Benoit Frachon 24750 Boulazac / Tel : 05.53.06.63.00
- Mail : contact@residence-campus.fr
- Type d'hébergement : Foyer/ résidence sociale
- Logement meublé / Logement décent neuf
- Logement conventionné CAL APL et agréé préfecture.
- Date d'effet du bail ou d'entrée dans le logement : 01/09/2022 (ou autre en fonction de votre arrivée)
- Type de logement : colocation
- Loyer total à déclarer : 438€ Votre part : 219€
- Nombre de colocataire : 2
- Surface habitable 21m2
- Nombre de pièce : 1 avec WC et salle de bain à l'intérieur
- Loyer à déclarer : 219€
- Charge : 00 euros.
- Nom du bailleur : GIP Campus de la formation Professionnelle
- Adresse du bailleur : 1 Avenue Benoit Frachon 24750 Boulazac
- Directrice : Mme POUGET Murielle
- Tel : 05.53.06.63.00 / Mail : contact@residence-campus.fr